

CONSEIL MUNICIPAL

- SÉANCE DU 08 JUILLET 2011 -

L'an deux mil onze le huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Paul BERTHOULOUX, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : *MM BERTHOULOUX J. P. - SEGALEN F. - COTTON M. - MM. THOMAS G. - CAM G. - BOUCHER R. - PASQUET M. - JESTIN C. - GUEVEL F. - TREGUER J. L. - BERGOT S. - Mme MITH M.F. - M. FALCHUN P. - Mme QUEMENEUR J. - M. AVELINE M. - M. GOURIOU B - Mme LE ROY M.*

Mme LE ROY est arrivée au moment de l'évocation de l'enseignement du breton à l'école publique.

ABSENTS : *M. - FALCHUN G. - LABOUS S. - Mme COAT O. - Mme DOREMUS R. - Mme TREGUIER N- Mme GUILLOPE M.*

PROCURATIONS : *M. FALCHUN G. a donné procuration à M. TREGUER J.L.
M. LABOUS S. a donné procuration à M. COTTON M.
Mme GUILLOPE M. a donné procuration à M. SEGALEN F.
Mme DOREMUS R. a donné procuration à M. THOMAS G.
Mme LE ROY M. a donné procuration à Mme QUEMENEUR J. jusqu'à son arrivée.*

Monsieur Matthias AVELINE a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel prévu par la Loi du 2 février 1995 et le Décret N°95-635 du 6 mai 1995 est présenté au Conseil Municipal par M. François SEGALEN, adjoint au Maire.

AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE

✓ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement établi par Triangle Architecture après plusieurs rencontres avec les représentants de la commission de l'enfance.

Ce projet, mené en partenariat avec la commune de COAT-MEAL, prévoit la construction d'un bâtiment d'une superficie de 530 m² sur le site de l'Espace Charrêteur. Il aura une capacité d'accueil de 60 enfants dont 24 de moins de 6 ans.

Le coût global du programme (travaux, honoraires, mobilier, aménagement des abords) est estimé à 796 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, par un vote à mains levées 16 voix pour et 5 abstentions (M.F MITH, G. FALC'HUN, J.L TREGUER, S BERGOT, P FALC'HUN)

- ♦ approuve le projet d'ALSH qui lui est présenté,
- ♦ charge le maire de déposer la demande de permis de construire,

♦ charge le Maire de présenter les demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et de la Commune de COAT-MEAL.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- subvention de l'Etat (DETR)	:	159 200
- subvention de la Région	:	150 000
- subvention du Département	:	79 600
- subvention de la C.C.P.A.	:	159 200
- subvention de la commune de COAT-MEAL	:	79 600
- participation de la commune de BOURG-BLANC	:	168 400
		<hr/>
		796 000

✓ RELAIS PARENTS – ASSISTANTES MATERNELLES

Un relais parents – assistantes maternelles intercommunal a été créé regroupant les communes de BOURG-BLANC, PLABENNEC, PLOUVIEN, KERSAINT-PLABENNEC, COAT-MÉAL et LOC-BRÉVALAIRE.

Ce relais fonctionne avec un agent employé par la Commune de PLABENNEC et est un lien d'information et d'orientation pour les familles et les assistantes maternelles.

La participation financière de chaque commune est calculée à partir de 3 critères : population, nombre d'enfants de moins de 3 ans et nombre d'assistantes maternelles.

Compte-tenu de l'augmentation de la population sur le secteur concerné, il est proposé de créer un poste à mi-temps pour permettre au relais de remplir ses missions de façon satisfaisante.

La participation annuelle de la Commune de BOURG-BLANC sera dans ce cas de l'ordre de 2 025 €.

Le Conseil Municipal par un vote à mains levées 11 voix pour et 4 abstentions (M.F MITH, G. FALC'HUN, P. FALC'HUN, J.L. TREGUER) émet un avis favorable à la création d'un demi-poste supplémentaire pour le relais parents – assistantes maternelles et s'engage à verser la participation correspondante à la Commune de PLABENNEC.

✓ ETUDE SUR L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

M. Gilbert THOMAS fait état du bilan de l'étude menée par le cabinet CERISE de RENNES sur les conditions d'accueil de l'enfance sur le territoire de la CCPA. Le rapport fait ressortir le besoin de créer un emploi à mi-temps pour coordonner et faciliter la communication entre les différentes structures.

M. Jean-Luc TREGUER se montre sceptique sur l'intérêt d'un tel emploi.

✓ ENSEIGNEMENT DU BRETON A L'ECOLE PUBLIQUE

Depuis 2007 des cours de breton sont dispensés à l'école publique en partenariat avec le Conseil Général qui propose de poursuivre cette action durant les 2 prochaines années.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de poursuivre l'enseignement du breton à l'école publique en 2011/2012 et 2012/2013.

La participation de la Commune sera de l'ordre de 2 200 €.

✓ TRANSPORT SCOLAIRE

Une réunion s'est tenue le 6 juillet avec les familles concernées par le transport scolaire sur la Commune de BOURG-BLANC. Il leur a été confirmé que la Commune n'interviendrait pas dans ce domaine.

Pour tenter de maintenir le service les parents d'élèves vont réfléchir à la création éventuelle d'une association.

✓ CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE

Les travaux d'extension vont démarrer. Ils devraient être terminés pour les vacances de la Toussaint. Pendant cette période, la garderie se tiendra dans la salle de breton et la restauration se fera à la Maison du Temps Libre par liaison froide.

En accord avec les parents d'élèves, les factures d'achat des denrées alimentaires seront payées directement par les services municipaux à partir de la rentrée prochaine.

AMENAGEMENT DE LA PLACE CHAPALAIN

M. le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été organisée selon la procédure adaptée pour l'aménagement de la place Chapalain.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse du maître d'œuvre, le bureau d'études A & T OUEST, la Commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre de l'entreprise SACER de BREST classée en 1^{ère} position.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ♦ décide de passer avec l'entreprise SACER un marché de travaux d'un montant de 188 104,50 € H.T.
- ♦ autorise le Maire à signer ce marché.

Les travaux débuteront en septembre et dureront environ 12 semaines.

PROGRAMMATION 2012 DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

La commission d'aménagement du centre bourg s'est réunie le 23 juin avec les commerçants concernés par le prochain programme de travaux. Ce programme concerne le bas de la rue Saint Yves, la place de l'Etang et le bas de la rue Notre Dame.

Une rencontre est prévue dans les prochains jours avec Marc QUELEN de l'Atelier de l'Ile.

L'avant-projet sera soumis au Conseil Municipal, éventuellement au cours d'une réunion spécifique.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. le Maire expose que M. le Préfet du Finistère a transmis pour avis aux communes, communautés de communes et autres organismes intercommunaux du département un projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par les services de l'Etat.

La Commune de BOURG-BLANC est concernée par :

- ♦ la dissolution des syndicats locaux d'électrification
- ♦ le développement de la coopération intercommunale dans le domaine de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement.

Si le 1^{er} point n'appelle pas d'observation particulière, il n'en est pas de même pour ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement.

La Commune de BOURG-BLANC s'est dotée d'installations performantes dans ces domaines et assure ces 2 services en régie directe. Une nouvelle station de traitement de l'eau et une nouvelle station d'épuration sont opérationnelles depuis 2004.

Ces services fonctionnent de façon satisfaisante et répondent aux besoins de la population à des tarifs relativement bas.

Les contrôles de conformité des assainissements non collectifs ont été confiés à la Communauté de Communes en raison de la nécessité de recruter du personnel technique qualifié. Cet échelon, par sa proximité et par sa taille, est le plus adapté pour traiter ces questions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis défavorable aux orientations du schéma départemental de coopération intercommunale relatives à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement et réaffirme sa volonté de gérer directement ces 2 services, le service d'assainissement non collectif restant de compétence communautaire.

ZONE D'ACTIVITES DE LA RUE DE BREST

Une consultation d'entreprises a été organisée selon la procédure adaptée pour la zone d'activités de la rue de Brest.

Seuls les 3 premiers lots ont été attribués par délibération du Conseil Municipal du 23 mai, le lot N°4 "espaces verts et finitions" é tant en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Il en ressort que l'offre jugée la plus avantageuse est celle de l'entreprise GOGÉ d'un montant de 25 077,70 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de passer avec l'entreprise GOGÉ de PLOUNEVEZ-LOCHRIST un marché d'un montant de 25 077,70 H.T et autorise le Maire à signer ce marché.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études A & T Ouest estime à 97 600 € H.T. le coût du remplacement de la canalisation d'assainissement sur la rue des Abers entre la rue du Chanoine Falc'hun et la place de l'Etang.

Une consultation d'entreprises sera lancée prochainement.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de modifier comme suit le budget de la Commune :

- Dépenses		
Article 2188 - 125	:	+ 11 000
- Recettes		
Article 1641 emprunts	:	+ 11 000

CLIS DE LA SOCIETE SCORVALIA

M. le Maire expose qu'une Commission locale d'information et de surveillance de la société SCORVALIA, établissement spécialisé dans le traitement des mâchefers, a été instituée par arrêté préfectoral du 4 juillet 2008.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour le représenter dans cette instance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne pour siéger à cette Commission :

- membres titulaires :	M. Jean-Paul BERTHOULOUX, Maire M. Gérard CAM, adjoint au Maire
- membres suppléants :	M. François SEGALIN, adjoint au Maire M. Marcel PASQUET, conseiller municipal

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIEN DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Marchés à procédure adaptée pour l'extension de la cantine du groupe scolaire

1) Gros œuvre démolition : MENEZ -RIOU BOURG-BLANC	19 171,98 € H.T.
2) Charpente métallique -serrurerie : Serrurerie Brestoise GUIPAVAS	9 017,35 €
3) Couverture – étanchéité : LE MESTRE KERNILIS	5 815,70 €
4) Menuiseries extérieures : BRITALU GUIPAVAS	15 139,00 €
5) Menuiseries bois : SANS OBJET	
6) Cloisons sèches : LAPOUS PLOUIGNEAU	6 944,46 €
7) Plafonds suspendus : LE GALL PLOUZANE	7 079,25 €
8) Revêtements de sols souples : KERDREUX-GARLATTI GOUESNOU	3 916,42 €
9) Peintures - ravalement : Décors et Techniques BREST	2 695,75 €
10) Electricité : GERVAIS BREST	5 735,19 €
11) Chauffage - ventilation : SANI CLIM BREST	7 124,05 €

TOTAL : **82 639,15 € H.T.**

2- Marché à procédure adaptée pour l'extension du réseau d'eau potable rue du Stade
Entreprise MARC BREST : 36 280 € H.T.

3- Rénovation de la toiture des vestiaires de la salle omnisports
Entreprise LE MESTRE KERNILIS : 14 956,23 € H.T.

4- Rénovation de la toiture de la Maison du Temps Libre
Entreprise LE MESTRE KERNILIS : 32 333,33 € H.T.